LE MONTJOIE

LE PETIT JOURNAL DE NOTRE MUNICIPALITÉ SAINT-TÉLESPHORE-DALHOUSIE JANVIER 2018

Hôtel de ville
1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Heures d'ouverture de l'hôtel de ville
du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00
de 13h00 à 16h30

TABLE DES MATIÈRES

Affaires municipales	2
Sécurité incendie / Sécurité civile	3
Travaux publics / déneigement	4
Environnement	5
Hygiène du milieu	6
Services récréatifs	7
Calendrier	8

MOT DU MAIRE

Je tiens à informer la population que le recyclage et les déchets domestiques seront désormais collectés la même journée, soit le lundi, à compter de février 2018, et ce, à la demande de plusieurs citoyens de la Municipalité.

Afin d'élargir le rôle de la bibliothèque municipale, j'invite toutes les personnes intéressées à offrir des activités pour les gens de tous les âges, aux heures d'ouverture de la bibliothèque. Il n'est pas essentiel que ces activités soient directement liées à la bibliothèque. Ce pourrait être, par exemple, des mini cours d'utilisation d'un téléphone intelligent ou d'une tablette intelligente ou des cours de tricot. Nous sommes ouverts à toutes les propositions. Communiquez directement à l'hôtel de ville au 450-269-2999.

Nous sommes présentement dans les travaux préparatifs du budget pour l'année 2018. J'invite la population à l'assemblée de l'adoption du budget le 30 janvier prochain à 19 h 00.

Yvon Bériault, maire

INVITATION À UNE SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Télesphore invitent les personnes intéressées à participer à une séance d'information publique portant sur la Sécurité routière dans le développement résidentiel comprenant les rues des Ormes, des Peupliers, des Frênes et du Centenaire.

Lors de cette séance d'information publique, vous pourrez faire part de vos préoccupations. Le Comité des travaux publics recueillera vos suggestions concernant les différentes possibilités pour améliorer la Sécurité routière dans ce secteur sans nuire à la bonne circulation.

QUAND : mardi le 27 février 2018 à 19 h 30
OÙ : Salle du Centre communautaire, 1425 Route 340, Saint-Télesphore

Bienvenue à tous les résidents du secteur !
Toute personne intéressée est également la bienvenue !

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Les séances du Conseil se déroulent à 19h30 à la Salle du Centre communautaire au 1425, route 340.

L'ordre du jour et les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

Invitation

Les citoyens sont les bienvenus aux séances du Conseil.

Cette invitation a pour but d'échanger avec les membres du conseil sur des sujets qui vous tiennent à cœur.

Le tout servi avec café et biscuits.

Horaire des prochaines séances du conseil pour l'année 2018

La séance extraordinaire du budget se tiendra le 30 janvier 2018 à 19h00.

Prochaines séances régulières :
13 février
13 mars
10 avril
8 mai
12 juin
10 juillet
14 août
11 septembre
9 octobre
13 novembre
11 décembre

LA PRÉVENTION DES INCENDIES

LE RAMONAGE

Plus de 1 200 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines.

Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.

Pourquoi ramoner?

Le ramonage contribue à prévenir les incendies. Il permet aussi :

•De prévenir les intoxications au monoxyde de carbone en permettant une meilleure évacuation de la fumée et des gaz toxiques ou nocifs;

•D'éliminer la suie et les dépôts inflammables (créosote) qui se sont accumulés dans la cheminée;

•D'optimiser l'efficacité de l'appareil de chauffage et de permettre une économie de combustible;

•Au professionnel du ramonage de déceler la présence de bris ou de détérioration du système de chauffage et de ses composantes.

Il est conseillé de faire ramoner la cheminée au moins une fois par année, et ce, idéalement au printemps. Un ramonage est aussi recommandé sur une base régulière selon la qualité et la quantité du bois brûlé.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du Service de sécurité incendie, M. Marc-André Dubé, au 450-802-2468

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police

3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville , notamment : les entraves de la route, le déneigement, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.

5-1-1 Transport Québec pour les **routes 340 et 325**.
Toute urgence ou plainte pour le déneigement ou accident.

DÉNEIGEMENT

Stationnement pendant la période hivernale

Le règlement sur le stationnement stipule que « nul ne peut stationner ou immobiliser un véhicule routier sur la voie publique entre 0 h et 7 h, du 15 novembre au 1er avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité ».

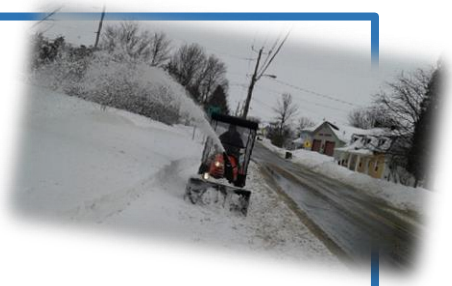

Pour permettre un **déneigement efficace**, placez les bacs de manière à ce qu'ils n'encombrent pas le bord de la rue, les trottoirs et la chaussée.

Vous devez placer vos bacs sur votre propriété privée et non sur la voie publique, **ni sur le trottoir** et ce, à un maximum d'un mètre de la bordure de la rue.

Extrait du RMH 450 –
Règlement sur les nuisances

Article 14 *"Neige"*

Constitue une nuisance et est prohibé le fait de jeter ou déposer sur les voies publiques … de la neige ou de la glace provenant d'un endroit privé.

Déneigement des routes numérotées
Les routes 340 et 325 sont sous la juridiction de Transports Québec et ne sont donc pas déneigées par l'entrepreneur de la Municipalité.
N'hésitez pas à composez le 5-1-1 pour toute plainte ou urgence sur ces routes.

ENVIRONNEMENT

INFORMATIONS PRATIQUES POUR PROPRIÉTAIRES DE BOISÉ

Une forêt qui rapporte

Votre forêt peut vous procurer des avantages financiers vous permettant d'éponger une partie de vos taxes foncières et peut-être même davantage.

- Revenu de vente de bois
- Aide financière à la réalisation de travaux forestiers
- Crédits d'impôt
- Location pour la chasse
- Production de produits forestiers non ligneux

Vente du bois récolté

La mise en marché des bois en forêt privée est régie par le Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec.

- Publication des prix du bois
- Liste d'usines de transformation
- Formations offertes aux propriétaires de boisés
- Transport

Qui contacter ?

- Syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec (mise en marché des bois, certification forestière, formations des propriétaires, informations dédiées) **www.spbestrie.qc.ca** 819 346-8905 sans frais 1 855 741-8905
- Fédération des producteurs de bois du Québec (information générale sur la forêt privée) www.foretprivee.ca ou 450 679-7021
- MRC de votre région (règlements municipaux, permis d'abattage d'arbre)

Une forêt bien aménagée et productive

Il existe des programmes et des organismes qui peuvent vous aider à aménager votre forêt.

- Aide financière disponible
- Crédits d'impôt à la réalisation de travaux sylvicoles
- Certification forestière garantissant la réalisation de travaux forestiers approuvés
- Formations offertes sur divers aspects de l'activité forestière
- Gamme étendue de travaux sylvicoles disponibles : coupes partielles (éclaircie, jardinage, etc.), plantation d'arbres et entretien, reboisement sous couvert forestier ou en friche.

Qui contacter ?

- Agence forestière de la Montérégie (programmes d'aide financière, informations dédiées et publication de feuillets d'information) **www.afm.qc.ca** ou 450 266-5402
- Association forestière du sud du Québec (capsules vidéos, magazine, information, événements de sensibilisation, congrès) **www.afsq.org** 819 562-3388
- Conseillers forestiers – Groupement ou firme d'ingénieurs forestiers (services-conseils pour aménager un boisé et réalisation de travaux sylvicole, certification forestière)
  Voir l'Agence forestière de la Montérégie pour obtenir la liste des conseillers accrédités.

Financement pour l'acquisition de propriétés forestières

Financement agricole du Canada (information) **www. fcc-fac.ca/fr.html**
Financière agricole du Québec (programme de financement forestier) **www.fadq.qc.ca**

Pour de plus amples informations sur ce répertoire forestier, vous pouvez consulter le lien ci-dessous, ou visiter le site web **de l'Afsq.**
https://afsq.org/wp-content/uploads/2017/12/monteregie_ressources_proprio_boise.pdf

CALENDRIER À CONSERVER

CALENDRIER DES COLLECTES DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Mois	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5
Janvier 2018 (mercredi)	3	⊗	17	⊗	31
Février 2018 (lundi)	⊗	12	⊗	26	
Mars 2018	⊗	12	⊗	26	
Avril 2018	⊗	9	⊗	23	⊗
Mai 2018	7	14	21	28	
Juin 2018	4	11	18	25	
Juillet 2018	2	9	16	23	30
Août 2018	6	13	20	27	
Septembre 2018	3	10	17	24	
Octobre 2018	1	8	15	⊗	29
Novembre 2018	⊗	12	⊗	26	
Décembre 2018	⊗	10	⊗	24	⊗

⊗ Semaine sans collecte

Collecte des encombrants Incluant la collecte régulière.

PETIT RAPPEL – COLLECTE DES DÉCHETS DOMESTIQUES

Modification d'horaire et de fréquence de collecte

À compter de janvier 2018, la collecte des déchets domestiques se fera une fois toutes les deux semaines durant la période hivernale et à toutes les semaines pendant la période estivale.

De plus, à compter du mois de février, la collecte se fera le lundi, la même journée que la récupération.

Objets volumineux et encombrants

La collecte des objets volumineux se fera lors de la première collecte du mois.

Les débris de construction devront être acheminés à l'Écocentre par le contribuable.

Pour plus de détails, les adresses et l'horaire des écocentres, consultez le site Internet de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au www.mrcvs.ca sous la section Environnement ou téléphonez au 450-455-5753.

PATINOIRE

HORAIRE

Selon les conditions climatiques, la patinoire sera disponible jusqu'au 15 mars 2018.

SAMEDI ET DIMANCHE	10 H 00 À 14 H 00	PATINAGE
	14 H 00 À 18 H 00	HOCKEY
	18 H 00 À 20 H 00	PATINAGE
	20 H 00 À 22 H 00	HOCKEY
LUNDI AU VENDREDI	10 H 00 À 19 H 30	PATINAGE
	19 H 30 À 22 H 00	HOCKEY

ZUMBA PARENTS/ENFANTS 4 ANS ET PLUS

Inscriptions ouvertes pour la session d'hiver.
Les cours de Zumba ont lieu le mercredi soir
au Centre communautaire situé au 1425 route 340 à Saint-Télesphore.

Pour de plus amples renseignements, contactez Nathalie Rozon au 514-943-9914

Début : mercredi le 17 janvier 2018 à 18h30
Fin : mercredi 14 mars 2018
Aucun cours la semaine de relâche

BIBLIOTHÈQUE

Les heures d'ouverture de la bibliothèque sont de 18 h 30 à 19 h 30 les 2e et 4e mercredis du mois.

La Municipalité est à la recherche de bénévoles pour la bibliothèque. Pour toute personne intéressée, communiquez au 450-269-2999.

ÂGE D'OR

L'AGE D'OR

Bienvenue au souper de la Saint-Valentin.

QUAND : le 10 février 2018
OÙ : au Centre communautaire.

Journée portes ouvertes débutant à 14h00. Plusieurs activités se dérouleront : bocce, carte, shuffle board, billard, jeux de dards.

Suivi du souper à 18 h 00.

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés sont des lieux d'échanges et de rencontres. Ils ont lieu tous les 2e mercredis du mois au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Certains repas sont suivis d'activités diverses. Bienvenue à tous ! Le prochain repas partagé aura lieu le 14 février 2018.

Pour information :
Claire Sauvé au
450-269-2261.

CALENDRIER MUNICIPAL

JANVIER /FÉVRIER 2018

13 février 2018
Séance du conseil

Récupération	Collecte Déchets domestiques	Collecte Objets volumineux Encombrant	Bocce Croquet	Bibliothèque	Repas partagés	Zumba

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
21 janvier	22	23	24 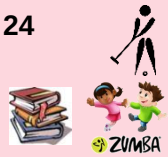	25	26	27
28	29	30 Adoption du budget	31	1 février	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26 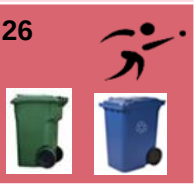	27	28			